

La Valorisation Des Ressources Forestières Au Niveau De La Wilaya De Saida

Fadéla Meddah, Doctorante

Université Abou Bakr Belkaid, Tlemcen, Algérie.

Najat Zatla, Professeure

Université d'Oran, Oran, Algérie.

Doi: 10.19044/esj.2018.v14n18p138 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2018.v14n18p138](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2018.v14n18p138)

Abstract

The forestry economy tends to become a privileged way of development, making it possible to offer to the territories in mutation an alternative means of production. Algeria has been trying since 2008 (in accordance with the master plan for natural areas and protected areas) a forest policy that takes into account the multiple roles that the forest can play : protection, production and social promotion. This work aims to study the process of valorization of forest resources in territory of Saida. The process is based mainly on two advances : the exhaustive identification of resources and the development of valorization mode. These advances can not be maintained, unless, a territorial dynamic associating the actors of the sector of the forests and the actors of the territory, will be created. An entry by the territory, the resources and territorial development is privileged. This theoretical entry is illustrated by a comprehensive approach based on the analysis of stakeholder surveys and articulated with quantitative analysis. This analysis conclude that the territorial dynamics are absent at the level of the territory , which has led to an under-exploitation of resources.

Keywords : Forest resource, identification, valorization mode, territory

Résumé

L'économie forestière tend à devenir une voie privilégiée de développement permettant de proposer aux territoires en mutation un moyen alternatif de production. L'Algérie tente de mener depuis 2008 (conformément au schéma directeur des espaces naturels et des aires protégées) une politique forestière prenant en compte les multiples rôles que peut jouer la forêt : *protection, production et promotion sociale*. Ce travail vise à étudier le processus de valorisation des ressources forestières au niveau de la wilaya de Saida. Le processus repose principalement sur deux démarches : la démarche

d'identification exhaustive des ressources et le développement des modes de valorisation. Ces démarches ne peuvent être maintenues, sauf si, une dynamique territoriale associant les acteurs du secteur des forêts et les acteurs du territoire, se crée. Pour ce faire, une entrée par le territoire, ses ressources et le développement territorial sera privilégiée. Cette entrée théorique est illustrée par une approche compréhensive reposant sur l'analyse des enquêtes menées auprès des acteurs et articulée à une analyse quantitative. La dynamique territoriale est absente au niveau de la wilaya, ce qui a engendré une sous-exploitation des ressources.

Mots clés : Ressource forestière, identification, mode de valorisation, territoire

Introduction

Face aux contraintes socioéconomiques dues à la chute du prix du pétrole depuis 2008, l'Algérie doit repenser son développement loin de la rente pétrolière. La recherche de nouveaux mécanismes et de sources de financement de développement est indispensable. En proposant aux territoires en mutation un moyen alternatif de production à travers la valorisation des produits forestiers, l'économie forestière peut constituer une voie alternative de développement.

L'Algérie qui se caractérise par un potentiel forestier de **4,1** millions d'hectares (le bureau national des études pour le développement rural, 2007a), à forte diversité génétique de la flore et de la faune, mène depuis 2008 une politique forestière prenant en compte les multiples rôles que peut jouer la forêt : protection, production et promotion sociale. Son action comprend trois volets : -protection et mise en valeur des forêts existantes et de l'ensemble des ressources forestières, extension du patrimoine forestier par le reboisement, lutte contre l'érosion- et quatre axes :

- La valorisation et l'exploitation rationnelle des produits forestiers.
- Le développement des activités dans le cadre de la mise en valeur des ressources forestières.
- La promotion de l'écotourisme et des activités de récréations et de détente dans les milieux naturels.
- Le développement des activités cynégétiques et de chasse.

Ce travail vise à étudier le processus de valorisation des ressources forestières au niveau de la wilaya de Saida qui, avec un taux de boisement de **23,5 %** (la conservation des forêts de la wilaya de Saida, 2017), est considérée comme une zone forestière. Le processus repose principalement sur deux démarches : la démarche d'identification exhaustive des ressources et le développement des modes de valorisation. Ces démarches ne peuvent être

maintenues, sauf si, une dynamique territoriale associant les acteurs du secteur des forêts et les acteurs du territoire, se crée. D'où notre questionnement est :

Quel est le rôle des acteurs du territoire et plus particulièrement des acteurs du secteur des forêts dans la mise en place des démarches coordonnées d'identification des ressources et du développement des modes valorisation ?

Une entrée par le territoire, ses ressources et le développement territorial sera privilégiée. Cette entrée théorique est illustrée par une approche compréhensive qualitative reposant sur l'analyse des enquêtes menées auprès des acteurs et articulée à une analyse quantitative suite à des observations empiriques. Dans un premier temps, nous exposons les différentes modes d'exploitations des ressources forestières. En deuxième lieu, nous allons présenter les efforts fournis en matière d'identification et de la valorisation de ressources, en s'appuyant sur une grille d'analyse théorique portant sur la valorisation des ressources territoriales proposée par Perron. L et Janin .C (Perron. L et Janin .C, 2014).

L'approche territoriale du développement

A partir des années 70 naît un mouvement qui reconnaît l'existence et la dynamique d'espaces créés par les acteurs et qui montre la pertinence de l'échelle locale et du territoire comme lieu d'élaboration du processus du développement.

Le territoire : une catégorie d'analyse économique

Les chercheurs qui s'inscrivent dans ce courant considèrent le territoire comme une «catégorie d'analyse économique» (Courlet et Pequeur, 2013) à part entière. Le territoire correspond à une évolution épistémologique en économie. Pour Benko (2007), « *il existe des modes d'organisation de la vie sociale et de la production qui sont ancrés territorialement, c'est-à-dire pour lesquels le contexte socioculturel et historique - la spécificité des territoires – importe* ». Le territoire est une forme de révolution scientifique en économie spatiale.

Le territoire : ressources et acteurs

Chaque territoire s'analyse à un niveau méso-économique à partir de ses ressources et ses acteurs clés. Le territoire est à la fois le contenant et l'issue d'un processus d'élaboration d'un contenu .Les dotations sont données à priori ou elles sont construites. Colletis et Pecqueur (1995) distinguent d'une part, un actif et une ressource et d'autre part, leur nature générique ou spécifique.

Les ressources représentent un facteur à révéler, à exploiter ou à organiser. Elles constituent une réserve, un potentiel latent ou virtuel. Elles

peuvent se transformer en actif si les conditions de production ou de création de technologie le permettent. Les actifs sont définis comme des facteurs en activité.

La nature générique exprime le processus exogène de la création des ressources et/ou des actifs. Les actifs et les ressources sont totalement transférables. Le prix reflète leur valeur d'échange. Le marché est le lieu d'échange. Cette nature ne permet pas à un territoire de se différencier durablement.

Par contre la nature spécifique résulte explicitement de stratégies d'acteurs. La ressource spécifique existe en état virtuel. Elle ne peut pas être transférée. Elle naît d'un processus cognitif interactif. Il est engagé lorsque les acteurs ayant des compétences différentes, produisent des connaissances et des savoirs hétérogènes.

Les théoriciens distinguent trois types d'acteurs : les acteurs économiques, les acteurs institutionnels et les acteurs sociaux. Leurs rôles résident dans l'organisation et la structuration de leurs relations et coordinations. Ils distinguent également deux types de stratégies :

- une stratégie basse avec faible implication dans le territoire : les entreprises localisées au niveau du territoire utilisent les actifs génériques caractérisés par des coûts de production réduits. Les institutions publiques locales soutiennent cette stratégie dans le but de favoriser la création d'emplois.

- une stratégie haute qui vise la différenciation du territoire par une spécification des actifs par les entreprises et les institutions publiques locales, dans une vision de long terme.

Le développement territorial

Pour Pequeur (2005, P04), le développement territorial est : « *Un processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures sur la base d'une identification collective à une culture et à territoire.* » Il se base sur la construction de ressources spécifiques aux territoires qui portent la marque de leur histoire et de leur identité. Coissard et Pecqueur (2007) développent une approche du territoire en terme d'avantages différenciatifs pour comprendre la notion de ressources spécifique, l'avantage différenciatif étant défini comme « *une sorte particulière d'avantage absolu avec une propriété spécifique, celle d'être non reproductible* » (Coissard et Pecqueur, 2007, P02). Chaque territoire qui est un espace physique, borné, construit, caractérisé par ces qualités intrinsèques confère aux produits ses spécificités. La vocation du concept différenciatif proposé est double : expliquer une partie des échanges et poser les bases du développement territorial.

Le débat sur le territoire tourne autour la question de la compétitivité territoriale, il fait référence à la dynamique qu'il s'agit de créer au niveau territorial, par la valorisation progressive des économies externes et la construction d'avantages spécifiques, une différenciation de l'offre (Courlet, Pecqueur, 2013). Progressivement, le territoire devient un actif économique qui se différencie quantitativement et qualitativement par ses acteurs et par la mobilisation de ses ressources à travers un processus de spécification.

La valorisation des ressources

L'approche par les ressources s'intéresse non seulement à la spécification de l'offre, mais aussi à la spécification des modes de valorisation et au rôle de la demande. Les ressources sont abordées comme des constructions intentionnelles d'acteurs. Elles résultent alors d'une activation territoriale, décrite comme l'ensemble des processus collectifs à mettre en œuvre pour les identifier, les reconnaître et les valoriser. Elle s'intéresse davantage aux processus qui gouvernent la révélation et l'activation des ressources territoriales.

Perron et Janin (2014) ont développé une grille par laquelle la ressource sera identifiée et valorisée. Elle comprend deux volets.

Le volet d'identification

Toute identification suit une logique territoriale. Elle implique une diversité d'acteurs. Une bonne connaissance, du territoire et ses réseaux d'acteurs, est nécessaire. Les acteurs sont invités à identifier les richesses particulières au territoire valorisées ou non valorisées. Pour ce faire la sensibilisation des acteurs internes est indispensable. Il est aussi utile d'associer à la réflexion les acteurs extérieurs au territoire. Un croisement du regard est nécessaire. Cela nécessite un travail collectif. L'identification des ressources nécessite également le recours à des prestations d'expertise, l'objectif étant d'en saisir les composantes et les potentiels de valorisation. La dimension temporelle de la ressource doit être fortement présente pour saisir son ancrage au territoire.

Selon les auteurs, l'acteur public paraît l'acteur le plus légitime pour coordonner cette démarche.

Le volet des méthodes de valorisation

Il s'agit de présenter un état des lieux de la manière dont les ressources du territoire sont valorisées. L'objectif est de caractériser la nature des liens existants entre le territoire et les ressources afin d'explicitier les facteurs de spécificités.

Le premier lien relie les caractéristiques du territoire aux modes de production. Ce lien engendre un degré de spécificité de l'offre des produits ou services liés à la ressource.

Le deuxième lien relie les caractéristiques du territoire aux modes de valorisation : rapport marchand ou implication des usagers dans diverses formes de valorisation (fêtes). Le point primordial dans les processus de valorisations est la description des différentes composantes de la ressource. Cela nécessite le repérage des acteurs concernés par la valorisation ainsi qu'une expertise sur les modes d'activation et de spécification des différentes composantes des ressources.

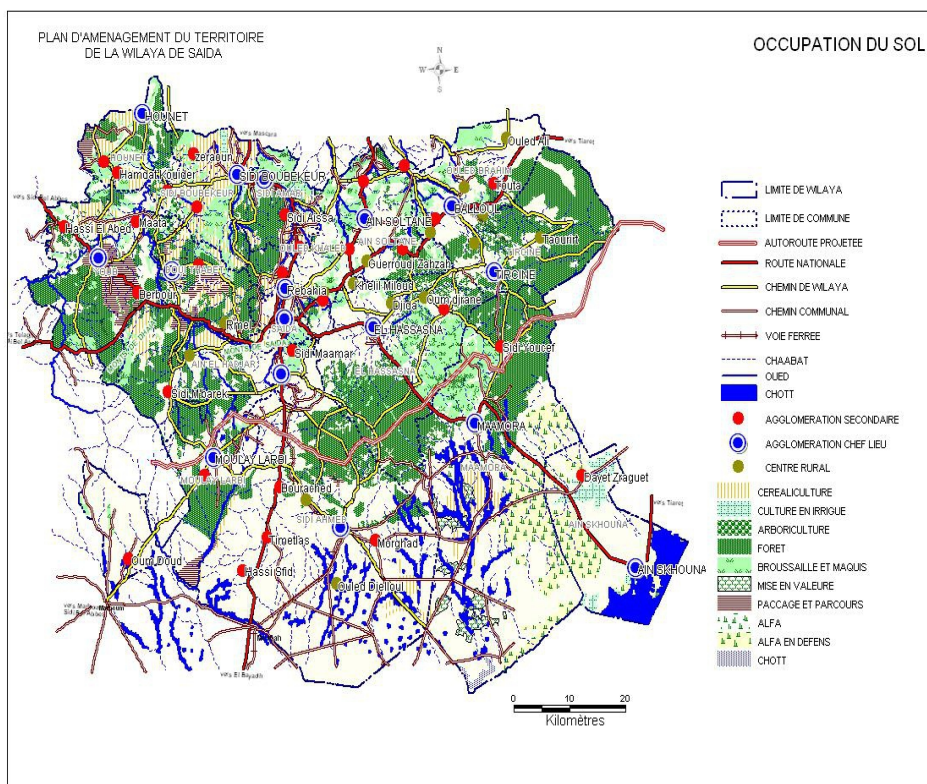
Après tout inventaire et identification des ressources du territoire et la caractérisation de chaque ressource, les acteurs sont invités à développer des stratégies de projet pour valoriser ce potentiel. Cette démarche nécessite la construction d'un plan d'action mais au préalable il s'agit de déterminer des objectifs visés : consolider la spécification (ou l'ancrage au territoire), développer / élargir les modes de valorisation et la participation des acteurs, renforcer l'appropriation des ressources par les acteurs locaux, entretenir la qualité des ressources et permettre leur transmission.

Dans ce qui suit, nous allons exposer les différentes modes de valorisation dans la wilaya de Saida, puis nous analysons une enquête par entretien menée auprès les responsables de la conservation des forêts. Cette enquête s'articule autour des efforts fournis pour identifier et valoriser les ressources.

Les ressources forestières de la wilaya de Saida

Saida est une wilaya de l'ouest algérien. Sa superficie globale est : **676.540** Ha dont plus de **159.525** Ha de forêt soit un taux de boisement de **23,6** % (données de la conservation des forêts, 2017). Un taux qui se rapproche de la moyenne nationale imposant une vocation sylvicole.

Carte n°01 : l'occupation du sol- wilaya de Saïda-



Source : D.P.S.B

La superficie forestière (**159.925 Ha**) se répartit comme suit : les forêts **27,445%**, les maquis arborés **8, 819 %** et les maquis **63,3%** (la conservation des forêts, 2017).

Elle relève juridiquement à **61,409%** du domaine forestier national, **29,506%** du domaine privé de l'état et **9,085%** du domaine privé (la conservation des forêts, 2017). Sa richesse en faune et en flore représente des ressources importantes à développer.

Le potentiel faunistique et floristique

La wilaya de Saïda se caractérise par sa richesse faunistique et floristique. Le tableau ci-dessous indique la répartition des superficies forestière par espèce.

Tableau n°01 : la répartition de la superficie forestière par espèce

Espèces	Superficie (Ha)	Pourcentage (%)	Espèces	Superficie (Ha)	Pourcentage (%)
Pin D'Alep	65753	41,41	Genévrier Oxycédre+ Chêne Kermès	7820	4,92
Chêne Vert	42211	26,58	Autres espèces (Cypès +Eucalyptus+...)	24164	15,20
Thuya	18835	11,83	/	/	/

Source : construit par l'auteur selon les données de la conservation des forêts

Sept espèces se sont recensées par la conservation des forêts. Les listes exhaustives de cette flore et de la faune ne sont pas disponibles, au niveau de la conservation des forêts, pourtant acteur principal et légitime chargé de la valorisation, de la protection et de la gestion du patrimoine forestier et alfatier (le décret n°95/201 du 25 juillet 1995). Elle a pour mission d'organiser toute intervention au niveau de la forêt, à travers la délivrance des autorisations (la loi n°84/12 portant régime général des forêts, 1984) prévues par la législation et la réglementation, et de tenir à jour les inventaires des ressources forestières, alfatières et cynégétiques. Elle est également en charge d'assurer la police forestière en protégeant l'intégrité de la forêt.

Afin de mettre en lumière le potentiel floristique de la wilaya de Saida, nous exposons quelques travaux effectués sur l'inventaire des espèces floristiques. Ces travaux ont été menés dans le cadre des recherches sur l'écologie.

1. L'inventaire effectué en 2007 par le bureau national d'études pour le développement rural (BNEDER, 2007a) a conclu que la répartition des superficies forestières par essence fait ressortir une nette dominance des peuplements de *Pin d'Alep*. Les essences beaucoup moins importantes sont des essences de reboisement : *Pin d'Alep*, *Cypès*, *Eucalyptus*. Les autres essences sont : *le chêne vert*, *le genévrier oxycédre* et *le Thuya* en association avec *le lentisque*, *le cyste* et *l'alfa*. Un travail établi à travers les résultats issus du planimétrage des cartes d'occupation du sol et celles des formations forestières.

2. En 2007, un travail a été effectué par une entreprise d'étude et de réalisation des programmes d'environnement pour le compte de la direction de l'environnement de la wilaya de Saida. Le travail porte la description de l'état de deux forêts urbaines « Mekimen et forêt de Madinet el Ogbane ». Les espèces floristiques de la wilaya recensées à travers des relevés phytoécologiques représentant différentes formations.

Les groupements végétaux de la wilaya : groupement à chêne vert, groupement à Pin d'Alep et chêne Kermès, groupement Oleolenisque, groupement de *Tetraclinis articulata*.

- Groupement à chêne vert : son cortège floristique est diversifié, il se compose de : *Phyllirea media*, *Pistacia Lentiscus*, *Juniperus oxycedrus*, *Rosmarinus tournefortii*.

- Groupement à Pin d'Alep et chêne Kermès : les espèces présentes sont : *Quercus coccifera*, *Calycotome intermédia*, *Cistus villosus*, *Pistacia lentiscus*, *Phyllirea media* et *Ampelodesma marritana*. Le cortège floristique de ce groupement comprend : *Pinus Halepensis*, *Calycotome villosa*, *Cistus Salviaefolium*, *Erica arborea*, *Genista eriocla*, *Globularia alypum*, *Hlimum halimifolium*, *Helianthemum racemosum*, *Lavandula stoechas*, *Quercus coccifera*, *Rosmarinus tournefortii*.

- Groupement Oleolenisque : il comprend : le Pin d'Alep, le lentisque, le chêne Kermès et la filaire, *Cistus sericeus*, *Cistus landaniferus*, *Ebenus pinnata*, *Genista quadriflora*, *Coronilla juncea*.

- Groupement de *Tetraclinis articulata* : il regroupe : *Tetraclinis articulata*, *Arbutus unedo*, *Asparagus albus*, *Astragalus lusitanicus*, *Bupleurum gibraltarium*, *Calycotome spinosa*, *Carallum europea*, *Cistus landaniferus*, *Cistus sericeus*, *Coronilla juncea*, *Ebenus pinnata*, *Elichrysum stoechas*, *Genista quadriflora*, *Olea europea sylvestris* et *Quercus coccifera*.

3. Un travail effectué par l'institut national de recherche forestière (INRF) en 2011. Ce travail porte sur les ressources génétiques forestières, peuplements portes graines en Algérie. L'objectif est la bonne connaissance écologique et génétique des essences forestières. Cette connaissance approfondie permet la création d'un système de gestion de la reproduction des essences forestières. Le travail était réalisé sur les peuplements portes graines classées : adultes, naturels. Les données sont recueillies par le biais d'une fiche descriptive (la nomination de l'espèce, sa localisation, ses coordonnées géographiques, sa superficie, ses caractères écologiques, le caractère dendrométrique, état sanitaire). Le travail a été effectué à l'aide : des observations, d'un Global Positioning System (GPS), d'un dendromètre Blum Leiss. Ce travail de sélection a conclu que les peuplements portes graines (PPG) sont répartis géographiquement dans les communes de : Hassasna, O. Brahim, O. Khaled, Doui Thabet, Ain Al Hadjer, Saida, selon les essences forestières comme suit : le Chêne vert, le Pin d'Alep (04 peuplements), le pistachier de l'Atlas.

4. Dans le cadre d'une recherche académique portant sur la typologie et la cartographie des stations forestières des massifs forestiers de la wilaya de Saida, Mr.TERRAS (2011) a réalisé un inventaire floristique avec une précision des conditions du milieu et des facteurs écologiques. Ce travail était basé sur la réalisation des relevés floristiques en identifiant toutes les espèces

de toutes les strates, avec la mention du coefficient d'abondance, de dominance, et le coefficient de sociabilité de toute espèce, à travers des cartes d'état-major et la prospection du terrain.

Dans ce travail les espèces floristiques sont réparties comme suit :

- Le groupement du Pin d'Alep : l'emplacement de cette espèce est déterminé dans les onze (**10**) communes suivantes : Ouled Brahim, Ain Soltane, Sidi Amar, Ouled Khaled, Doui Thabet, Saida, Sidi Boubekeur, Ain El Hadjar, Youb, Hounet,

Le cortège floristique du Pin d'Alep constitué d'un ensemble d'espèce de la strate arborée et la strate arbustive, la strate sous-arbustive et la strate herbacée. Le nombre de ces espèces est de l'ordre de : soixante-huit (**68**).

- Le groupement de Chêne vert : l'emplacement de cette espèce est déterminé dans la seule commune suivante : Maamoura.

Le cortège floristique de Chêne vert constitué d'un ensemble d'espèce de la strate arborée et la strate arbustive, la strate sous-arbustive et la strate herbacée. Le nombre de ces espèces est de l'ordre de : trente-huit (**38**).

- Le groupement du Thuya de Berbérie : l'emplacement de cette espèce est déterminé dans la seule commune suivante : Tircine.

Le cortège floristique du Thuya de Berbérie constitué d'un ensemble d'espèce de la strate arborée et la strate arbustive, la strate sous-arbustive et la strate herbacée. Le nombre de ces espèces est de l'ordre de : trente-neuf (**39**).

- Le groupement du pistachier de l'Atlas : l'emplacement de cette espèce est déterminé dans la seule commune suivante : Ain Soltane (Tiffrit).

Le cortège floristique du pistachier de l'Atlas constitué d'un ensemble d'espèce de la strate arborée et la strate arbustive, la strate sous-arbustive et la strate herbacée. Le nombre de ces espèces est de l'ordre de : vingt-deux (**22**).

- Le groupement du Chêne Zéen : l'emplacement de cette espèce est déterminé dans la seule commune suivante : Ould Brahim (Sidi Mimoune).

Le cortège floristique du Chêne zeen constitué d'un ensemble d'espèce de la strate arborée et la strate arbustive, la strate sous-arbustive et la strate herbacée. Le nombre de ces espèces est de l'ordre de : quatorze (**14**).

- Le groupement à Pin d'Alep et Chêne vert (formations mixtes) : l'emplacement de cette formation est déterminé dans les deux communes suivantes : Moulay Larbi, Ain El Hadjar,

Le cortège floristique de la formation mixte constitué d'un ensemble d'espèce de la strate arborée et la strate arbustive, la strate sous-arbustive et la strate herbacée. Le nombre de ces espèces est de l'ordre de : quarante-deux (**42**).

- Le groupement à Pin d'Alep et Thuya de Berbérie (formations mixtes) : l'emplacement de cette formation est déterminé dans les quatre communes suivantes : Sidi Amar, Sidi Boubekeur, Youb, Doui Thabet.

Le cortège floristique de la formation mixte constitué d'un ensemble d'espèce de la strate arborée et la strate arbustive, la strate sous-arbustive et la strate herbacée. Le nombre de ces espèces est de l'ordre de : quarante-cinq (**45**).

- Le groupement à Pin d'Alep, Thuya de Berbérie et chêne vert (formations mixtes) : l'emplacement de cette formation est déterminé dans les deux communes suivantes : Moulay Larbi, Ain El Hadjar,

Le cortège floristique de la formation constitué d'un ensemble d'espèce de la strate arborée et la strate arbustive, la strate sous-arbustive et la strate herbacée. Le nombre de ces espèces est de l'ordre de : quarante-neuf (**49**).

- Le groupement à formations dégradées (Matorral) : l'auteur a distingué entre différentes formations mixtes, elles sont constituées d'espèces de la strate arborée et la strate arbustive, la strate sous-arbustive et la strate herbacée.

Chêne vert, Thuya de Berberie, Pin d'Alep : une formation déterminée dans les communes suivantes : Ouled Brahim, Tircine, Ain Soltane, Hassasna. Le nombre d'espèces de son cortège floristique est de l'ordre de : soixante-dix (**70**).

Chêne vert, Thuya de Berberie : une formation déterminée dans les communes suivantes : Ain Soltane. Le nombre d'espèces de son cortège floristique est de l'ordre de : quarante-neuf (**49**).

Chêne vert, Pistachier de l'Atlas : une formation déterminée dans les communes suivantes : Ain soltane, Hassasna. Le nombre d'espèces de son cortège floristique est de l'ordre de : vingt-deux (**22**).

Chêne vert, Pin d'Alep et Genévrier Oxycedre : une formation déterminée dans les communes suivantes : Ouled Khaled, Hassasna. Le nombre d'espèces de son cortège floristique est de l'ordre de : trente-six (**36**).

Pin d'Alep et Thuya de Berberie : une formation déterminée dans les communes suivantes : Doui Thabet, Sidi Boubekour. Le nombre d'espèces de son cortège floristique est de l'ordre de : quarante -un (**41**).

Pin d'Alep et Chêne vert : une formation déterminée dans les communes suivantes : Sidi Boubekour, Hounet. Le nombre d'espèces de son cortège floristique est de l'ordre de : trente-trois (**33**).

5. En 2015, le bureau national d'étude pour le développement rural a effectué une étude descriptive et analytique, portant sur le diagnostic écologique des peuplements du Pistachier de l'Atlas sur le territoire national pour proposer un plan d'action pour leur réhabilitation et leur extension. Le travail a été élaboré à travers l'exploitation des cartes topographiques et géologiques et un travail du terrain sur l'espèce étudiée. Le territoire national était réparti à des zones d'études dont Saida fait partie. Dans cette wilaya, le pistachier de l'Atlas occupe une superficie de **300** Ha, répartie sur sept **07** communes. Cette superficie est répartie juridiquement entre le domaine public avec une superficie de **243** Ha, soit un taux de **81,13%** et le domaine privé

avec **57** Ha, soit un taux de **18,87%**. Cette espèce occupe les zones de parcours avec un taux de **56,11%**, l'espace forestier avec un taux de **28,75%**, l'espace agricole avec un taux de **14,93%**. L'étude a été effectuée sur la pédologie et la géologie du terrain. Le pistachier se retrouve sur les falaises et les oueds de la wilaya. Les peuplements du Pistachier se présentent principalement en peuplement mélangé (**74,43%**) et en peuplement pur (**25, 57%**). Ces peuplements sont jugés en bon état de santé. La prospection du terrain a confirmé que la régénération du pistachier reste faible avec un taux de **61,70%**. Le cortège floristique du Pistachier est : *Ziziphus lotus*, *Stipa tenacissima*, *Pistacia lentiscus*, *Tetraclinis articulata*, *Ampelodesma mauritanica*, *Nerium oleander*.

Le potentiel faunistique est peu étudié du fait de la mobilité de cette espèce. Le seul inventaire que j'ai pu obtenir, est celui effectué par le BNEDER (2015), dans le cadre de la recherche élaborée ci-dessus sur le pistachier de l'Atlas. Cet inventaire englobe les espèces de la région de l'Ouest algérien. La faune de l'aire du Pistachier de l'Atlas dans la région ouest correspond généralement à celle signalée à travers l'ensemble de la région. Les espèces signalées dans la région à travers les huit (**08**) wilayas que compte la zone d'étude sont :

Mammifères : Chacal doré, Genette, Mangouste, Sanglier, Renard famélique, Hyène, Lièvre, Porc-épic, Hérisson, Gazelle dorax, Lynx, Rat des sables, Gerboise, Chat sauvage, Gerbille naine, Mérieux rouge. Seize (**16**) espèces.

Avifaune : Héron garde-bœuf, Cigogne blanche, Perdrix, Caille, Faucon lanier, Faucon crécerelle, Faucon de barbarie, Chouette revêche, Hibou, Corbeau brun, Tourterelle, Aigle, Outarde Houbara, Foulque macroule, Poule d'eau, Héron cendré, Aigrette, Garzette, Grèbe huppé, Echasse blanche, Cochevis huppé, Traquet du désert, Traquet motteux, Traquet à tête blanche, Traquet rieur, Sirli du désert, Alouette élégante, Alouette calandrelle, Cochevis de thékla, Oedicnème criard, Courvite isabelle, Pie grièche à tête rousse, pie grièche grise, Aigle de bonnellie, Circaète jean le blanc, Dromioïque du désert, Alouette lulu, Alouette haussecol, Alouette des champs, Ammomane élégante, Ganga couronné, Ganga unibande, Alouette pispoulette, Ammomane isabelline. Quarante-quatre (**44**) espèces.

Reptiles : Couleuvre de Montpellier, Couleuvre fer à cheval, Acanthodactyle, Lézard hispanique, Tortue mauresque, Vipère, Tortue grecque, Poisson des sables, Acanthodactyle de duméril, *Erimias a* gouttelette, Acanthodactyle rugueux, Acanthodactyle maculé. Douze (**12**) espèces.

Amphibiens : Crapaud vert, Discoglosse peint et grenouille rieuse. Trois (**03**) espèces

Saida est riche par son potentiel floristique. Les travaux exposés sont des initiatives individuelles. L'inventaire exhaustif de la richesse floristique et

faunistique nécessite une volonté du premier responsable du secteur et une participation de ces différents acteurs : université, instituts de recherches, population locales, acteurs privés,...

La connaissance approfondie et actualisée du patrimoine forestier est essentielle en vue d'une bonne planification de la gestion du secteur et une optimisation de l'exploitation de la ressource forestière.

Nous exposons dans ce qui suit les modes actuels d'exploitation de ces ressources.

L'exploitation des ressources forestières

Le ministère de l'agriculture du développement rural et de la pêche a tracé quatre axes comme perspectives de développement de l'économie forestière (le ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche · 2016).

- La valorisation et l'exploitation rationnelle des produits forestiers. Elle consiste en l'exploitation du bois et des produits forestiers non ligneux (le miel, les plantes aromatiques et médicinales, l'Alfa et les fruits forestiers).
- Le développement des activités de mise en valeur. Elle consiste dans les plantations forestières, les plantations fruitières et autres activités comme les pépinières, les petits élevages et l'élevage cynégétique.
- La promotion de l'écotourisme et des activités de récréation et de détente dans les milieux naturels telles que les activités sportives, les circuits de découvertes, les randonnées, les balades à cheval, la location de matériels d'observation, le camping, les expéditions, les observations de la faune, la location de sites : amodiation des espaces d'accueil des visiteurs : aires de repos et parkings, la vente de produits bio et la promotion de produits du terroir. La promotion de ces activités de récréation passe par la constitution de parcs nationaux, d'aires protégées et l'aménagement de forêts récréatives.
- Le développement des activités cynégétiques (la création des centres cynégétiques) et de la chasse (l'amodiation des terres pour la chasse).

Qu'en est-il dans la wilaya de Saida ? Quel bilan peut-on faire à ce jour des efforts de valorisation des ressources ?

En matière d'exploitation du bois

Le tableau ci-dessous indique le volume du bois exploité selon leurs différents usages.

Tableau n°02 : évolution du volume de bois exploité pendant la période : **2002-2016**

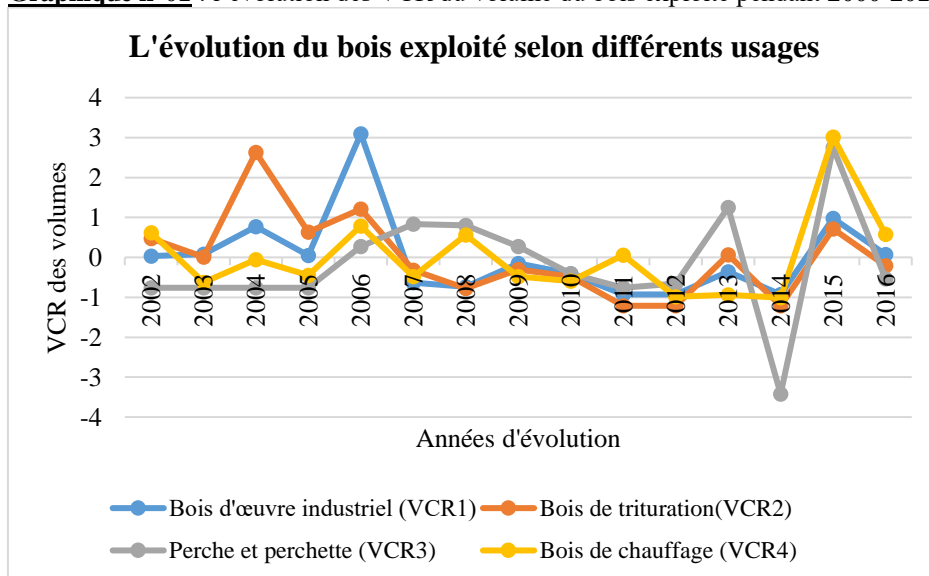
Année	Bois d'œuvre industriel (M3)	Bois de trituration (M3)	Perche et perchette (U)	Bois de chauffage (Stère)
2002	456	359	0	996,25
2003	479,66	260,75	0	235

2004	804	819,4	0	586
2005	464,6	394,14	0	347
2006	1909	517	712	1103
2007	139	191	1099	324
2008	90,17	92,17	1077	965
2009	367,19	193,49	711	326
2010	246,04	155,93	245	257,94
2011	0	0	0	655
2012	0	0	71	17
2013	271	271,5	1382	46
2014	0	0	0	0
2015	905	410	2410	2465
2016	476,19	214,06	153	975
TOTAL	6607,85	3878,44	7860	9298,19

Source : la conservation des forêts

Nous représentons l'évolution des différents usages du bois en une seule courbe. Pour ce faire, nous procédons à une standardisation des valeurs du bois mesuré par différentes unités, à travers la méthode centrée réduite, dont sa formule¹*est : $\frac{x-\bar{x}}{\sigma}$

Graphique n°01 : l'évolution des VCR du volume du bois exploité pendant 2000-2016



Source : construit par l'auteur

Nous constatons que le volume du bois exploité selon différents usages est erratique. Ce bois exploité est le bois incendié. Sa tendance d'évolution dépend des incendies enregistrés pendant la période estivale.

* X : désigne la valeur du bois. \bar{X} : désigne la moyenne arithmétique. σ : désigne l'écart type.

La conservation considère que toutes les forêts de la wilaya ont une vocation de protection contre l'érosion et la désertification. Elles nécessitent que des travaux sylvicoles, tandis que le bureau national d'études pour le développement rural BNEDER (2007b) a proposé un schéma directeur d'aménagement de la wilaya, sous la forme d'un plan d'affectation prospective des terres. Il indique que la superficie de **55.242** Ha de terres a une vocation de production forestière^{2*}. Cette superficie représente **35%** de la superficie forestière, sachant qu'un hectare de forêt de production procure **130 m³** en moyenne. La moyenne de production enregistrée pendant la période **2005-2015** en Algérie est d'ordre de : **130255 m³/an**. Compte tenu de ces références, nous pouvons conclure que le bois est sous-exploité.

En matière d'amodiations et autorisations d'usage

En matière d'amodiations des vides labourables, la superficie recensée est **500** Ha.

Tableau n°03 : la répartition d'amodiations effectuées pendant deux campagnes

Compagne	Superficie amodiée (Ha)	Taux d'amodiation (%)	Nombre d'amodiataires
2015-2016	222,2	44,4	61
2016-2017	329	65,8	87

Source : construit par l'auteur

Le taux d'amodiation et le nombre d'amodiataires ont augmenté pendant la période qui sépare les deux campagnes. La seule activité développée est la céréaliculture, alors que d'autres activités peuvent être développées comme le maraichage, l'apiculture. Seules **04** communes sur les **16** communes existantes ont été concernées, alors que les potentialités existent.

Ce mode d'exploitation était gelé pendant la période **2008-2016** pour protéger la forêt du défrichement engendré par l'intervention des amodiataires. La conservation des forêts était censée d'organiser des rencontres de sensibilisation avec les amodiataires, afin d'optimiser l'utilisation des vides labourables et de protéger la forêt. Cette action n'a pas été effectuée.

Les autorisations d'usage

Pendant deux campagnes (**2015/2016-2016/2017**), deux activités (l'arboriculture et l'apiculture) ont été développées alors que la mise en valeur

* Terre a vocation de production forestière se constitue de : **forêt de production** ayant une croissance potentielle et des conditions de milieu favorables (sol, pluviométrie, terrains stables), **reboisement de production** comprend les maquis et les terres nues, les massifs forestiers.

des périmètres d'usage concerne aussi d'autres activités: plantations (plantation fruitière, plantation fourragère, plantation forestière), création de pépinières spécialisées dans de plants fruitiers, fourragers, forestiers, mobilisation de l'eau, petits élevages (aviculture, cuniculture, autre élevage cynégétique), tout ouvrage de restauration du sol ou de correction torrentielle. (Décret exécutif n°01-87 du 05 Avril 2001 fixant les conditions et les modalités d'autorisation d'usage)

Les autorisations n'ont concerné qu'une part minimale de la superficie globale délimitée par arrêté. Sur une superficie totale de **395** Ha, seuls **56** Ha ont été attribués et mis en valeur, au profit de **37** bénéficiaires dans le cadre d'activités arboricoles et apicoles (la conservation des forêts, 2017). Seules deux (**02**) communes sur les seize (**16**) que comprend la wilaya ont été concernées alors que les potentialités foncières existent et que leur mise en valeur pourrait permettre une production de masse, tant de l'arboriculture que de l'apiculture.

L'irrégularité constatée dans l'exploitation du bois et plus globalement la faible valorisation de l'espace forestier nous conduisent à nous interroger sur les causes de cette sous-exploitation.

L'analyse des efforts fournis en matière de la mobilisation des ressources forestières

Afin de mettre en évidence les causes de cette faible mobilisation des ressources, nous avons étudié les démarches concrètes adoptés par la conservation des forêts.

Pour ce faire nous avons mené une enquête par entretien auprès des principaux responsables de la conservation des forêts de Saida. Nous avons adopté une grille d'analyse qui s'appuie sur la démarche méthodologique développée par Perron et Janin (2014) telle qu'expliquée plus haut. Cette grille prend en considération :

- Les démarches établies en matière d'identification.
- Les démarches établies en matière de valorisation.

Pour que cette identification soit performante, les différents acteurs concernés doivent participer. Le processus d'identification nécessite une communication et un échange d'information pour un travail d'expertise. La coordination entre les parties prenantes est indispensable. Qu'en est- il du processus d'identification adopté dans ce secteur ?

Au niveau national, l'identification du domaine forestier en Algérie est organisée par la loi domaniale **90/10**. Elle mobilise deux instruments :

- Le cadastre forestier national (**CNF**) ; une opération sert à délimiter, borner, cartographier la propriété forestière. Ces actions tendent à assurer la préservation des forêts, leur développement, leur extension, leur gestion matérielle. Deux *actions prioritaires étaient mises en œuvre* : délimiter les

forêts naturelles incluant le bornage du sol, compléter les opérations de délimitation de toute plantations hors forêts.

- Les plans d'aménagement et l'inventaire national forestier (**INF, 1987, 2008**) destinés au suivi de la dynamique des ressources forestières et à la planification de leur utilisation.

L'Algérie a réalisé de **1984 à 1987** un premier inventaire forestier. En **2000**, l'administration forestière a voulu actualiser l'inventaire national. Deux types d'inventaires forestiers ont été programmés : un inventaire opérationnel et un inventaire stratégique, dont les objectifs :

- L'achèvement de l'inventaire national forestier sur la base d'échantillonnage et la cartographie des écosystèmes forestiers et alfatiers.

- La production des résultats de l'inventaire par wilaya sous forme de documents facilement exploitable et numérique. Telles sont les opérations qui ont été effectuées.

- La création et le développement d'une banque de données sur le secteur des forêts incluant la biodiversité.

- Le renforcement des capacités du personnel dans les méthodes statistiques, les enquêtes d'inventaire et les nouvelles technologies tels que : le système d'information géographique, la télédétection et des instruments de mesure modernes.

- La mise en place d'un dispositif du suivi continu des ressources basé sur la collecte permanentes de données quantitatives et qualitatives. Ces trois derniers objectifs n'ont pas été atteints.

La mission a été confiée au bureau national d'études pour le développement rural (BNEDER). Au niveau de la wilaya de Saida (2007b), un travail a été effectué sur l'occupation générale des terres qui consiste en une description et une caractérisation des différents types de formations forestières. Une opération qui a été programmée d'inventaire du sol n'a pas pu être réalisée en raison du problème d'accessibilité dans la plupart des massifs forestiers.

En ce qui concerne la ressource faunistique, aucune information n'a été fournie par les responsables de l'administration. L'inventaire de cette ressource n'a pas été effectué.

La cause invoquée est la complexité du régime général des forêts qui aurait interrompu l'organisation des actions d'inventaire actualisé de la richesse faunistique et floristique. Alors que, la loi **84/12** relatif à la réglementation générale des forêts est absolument claire. Dans l'article **39** de cette loi, le législateur exige un inventaire forestier national périodique, quantitatif et qualitatif du patrimoine forestier. A cela s'ajoute, l'article **04** du décret exécutif n° **95/201** du **25** Juillet **1995**, portant organisation de l'administration centrale de la direction générale des forêts. A travers cet

article, le législateur donne lieu à l'établissement d'un inventaire quantitatif et qualitatif.

Plus globalement les responsables de la direction ont indiqué que l'absence des moyens logistiques et humains spécialisés ne leur permet pas d'effectuer l'identification exhaustive des ressources.

La conservation ne mène pas non plus des démarches de sensibilisation et d'implication de la population locale et des acteurs concernés dans ce processus. Son rôle se limite à la sensibilisation aux risques d'incendies et à la protection des forêts de ces incendies. La radio reste le seul moyen de communication et de sensibilisation utilisé. La ressource forestière se retrouve dans un état de dégradation, sous l'effet des interventions non organisées des riverains et de surpâturage et de la désertification, pourtant la conservation est engagée à protéger l'écosystème par plusieurs actions : le traitement des bassins versants, la lutte contre la désertification, l'extension du patrimoine forestier. Une seule action de reboisement de cinquante (50) Ha (la conservation des forêts, 2017) dans la région de Sidi Ahmed (sud de la wilaya) a été effectuée durant l'année 2016.

Nous notons aussi qu'aucune initiative d'identification exhaustive n'a été entreprise par les acteurs du territoire que sont : *l'institut national de recherche forestière, le haut-commissariat du développement de la steppe, l'entreprise algérienne du génie rural.*

L'institut national de recherche forestière est un établissement à caractère scientifique. Il est sous la tutelle du ministère de l'agriculture et du développement rural. Cet institut est constitué de treize (13) stations régionales implantées dans les principaux écosystèmes : forestier, steppique et saharien. Une station est implantée à la commune d'Ain Skhouna. Les actions de l'institut s'inscrivent dans le cadre des orientations du plan d'action forestier, dont l'objectif primordial est la valorisation de la ressource forestière (faune et flore) sur le plan quantitatif et qualitatif. La mission principale de cet institut est l'accumulation des connaissances sur la faune et la flore.

Les recherches qui ont été programmées et effectuées à ce jour portent principalement sur le système steppique de cette commune^{3*}. Un seul travail a été effectué en 2011 (cité plus haut), porte sur les peuplements forestiers portes graines. Ce travail encadré par le ministère d'agriculture n'a pas été valorisé.

Le haut-commissariat du développement de la steppe est un établissement public à caractère technique et scientifique. Il est sous la tutelle du ministère de l'agriculture et le développement rural. Il est constitué de plusieurs antennes. Une antenne est implantée à la wilaya de Saida. Il a pour mission statutaire de mettre en œuvre des méthodes de lutte contre le

* Entretien mené avec la responsable de la station d'Ain Skhouna. 2017.

phénomène de la désertification. Il encadre des actions de développement et de valorisation des zones spécifiques. Dans le cadre de la politique du développement intégré de la steppe, l'établissement propose des formes de concertation, de coordination avec les organismes relevant du ministère de l'agriculture telle que la conservation des forêts pour la mise en valeur des terres alfatières. Cet établissement est chargé de recenser la ressource steppique existante au niveau de la forêt, action qui n'a pas été menée^{4*}.

L'entreprise algérienne du génie rural est une entreprise publique économique, filiale «**Sersou**» du groupe **E.A.G.R** (entreprise nationale du génie rural), spécialisée dans la réalisation des programmes de développement rural. L'**E.R.G.R** doit intervenir dans le domaine forestier, principalement dans le reboisement et la plantation, l'infrastructure forestière, l'exploitation forestière, le traitement des graines et la production des plants, la valorisation du bois. A Saida, cette entreprise réalise les projets proposés par la conservation des forêts, en suivant un plan de charge. Depuis sa création en **2010** et pendant une période de trois (**03**) ans, les actions qu'elle a été menées sont : la fixation des berges, la plantation de brise vents, la plantation fruitière (oléicole), et la plantation d'opuntia. (Les documents de l'entreprise, 2017).

L'identification de la ressource forestière ne fait l'objet d'aucune coordination entre ces acteurs.

D'autres acteurs de ce territoire peuvent identifier la ressource forestière, ce sont l'université et la population locale. Dans le cadre de la recherche scientifique, quelques travaux ont été effectués sur l'identification de la ressource forestière. Les conclusions de ces travaux cités précédemment ne sont pas exploitées.

Saida recèle une richesse de plantes aromatiques et médicinales grâce à son sol calcique. Cette richesse peut faire l'objet d'un inventaire exhaustif. Dans ce cadre, la population peut jouer un rôle primordial. La gestion de ce secteur subi une anarchie. La population locale exploite cette richesse illicitement. Les données statistiques sur cette richesse se font rares surtout quand il s'agit de la sphère publique, elles sont inexistantes au mieux incertaines.

En ce qui concerne la coopération entre la conservation et la population locale et dans le cadre d'une action cadastrale, l'administration forestière s'approche de la population locale pour bénéficier de leur information et leur orientation. Ces actions ont un aspect informel.

Les ateliers du travail d'expertise se font au niveau de la direction centrale (**DGF**). Les expériences effectuées concernent l'évolution génétique des peuplements au plan quantitatif et qualitatif. Les recommandations tirées

* Entretien mené avec la responsable de l'agence du haut-commissariat du développement de la steppe. **2017**.

de ces rencontres ne sont pas prises en considération et aucune évaluation n'a été menée en matière d'identification des ressources au niveau local. Les motifs évoqués par l'administration forestière de Saida sont le manque des dispositifs réglementaires adéquats pour organiser ces ateliers ainsi que le manque de moyens logistiques.

Comme nous pouvons le constater, le processus d'identification des ressources s'inscrit dans une logique strictement sectorielle, segmentée et partielle et non pas territoriale et concertée.

Le volet de valorisation

L'objectif de ce volet est la mise en lumière des méthodes concrètes de valorisation des ressources forestières au niveau de la wilaya de Saida.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut un travail de valorisation nécessite :

- ✓ Un travail d'expertise thématique sur la ressource forestière et ses composantes afin d'explicitier les facteurs de spécificité.
- ✓ Une connaissance approfondie des caractéristiques du territoire pour l'élaboration des modes de valorisation et des modes de production adaptés à la demande.
- ✓ L'établissement d'une stratégie du développement des projets.

La montée en puissance de l'économie forestière en Algérie accorde une importance aux modes de valorisation des ressources forestières. Le sujet de la valorisation a fait l'objet récemment (**2016**) de plusieurs initiatives au niveau national. En attestent la création de l'aire protégée Babor-Tababort qui intègre plusieurs communes de deux wilayas (Sétif, Bejaïa) et la création de la forêt modèle de Tlemcen qui représente trois écosystèmes : maritime, forestier, steppique.

Au niveau de la wilaya de Saida, les modes de valorisation existants se limitent à un mode marchand qui consiste en l'exploitation du bois incendié, en l'amodiation des vides labourables (céréaliculture) et en autorisations dédiées à un usage particulier (apiculture, oléiculture) et en un mode non marchand qui consiste en l'activité de chasse qui se fait d'une manière archaïque. Bien qu'il existe neuf (**09**) associations de chasse, cette activité n'est pas organisée par la conservation. La wilaya compte une seule pépinière de régénération des plants qui est mise en valeur. Le mode dominant est le mode marchand. Cependant, peu de mode de production ont été développés autour de la ressource forestière. Les modes spécifiques sont inexistantes.

Afin de mettre en lumière les différents modes de valorisation existants des deux produits forestiers que sont le miel et l'huile d'olive, l'enquête a ciblé les chambres du commerce, de l'agriculture et de l'artisanat. Une seule manifestation d'exposition et de vente des produits agricoles s'organise pendant toute l'année par la chambre d'agriculture qui compte **225** apiculteurs

dont **05** femmes. Ce nombre reste incertain et aucune information n'a été fournie sur l'évolution de la production. Pour comprendre les causes de la rareté de données autour de cette activité, un entretien a été effectué auprès d'un apiculteur. A partir de cette enquête, nous avons conclu que, cette activité dépend principalement : de moyens simples, d'un savoir-faire et d'un réseau d'apiculteurs qui facilite la transhumance. Cette dernière est à l'origine de la qualité du produit. En ce qui concerne les circuits de vente, l'apiculture souffre du manque des circuits formels. Le circuit informel prédomine l'échange. Les festivités de production et les manifestations d'exposition spécifiques sont rares. Depuis sa création en **2009**, l'association des apiculteurs (englobe **500** apiculteurs) a organisé une seule manifestation, pendant l'année **2017**. Les processus de production et de valorisation de ce produit ont une nature informelle ce qui explique la rareté des données disponibles.

La chambre du commerce a organisé une seule manifestation d'exposition du produit local en **2014**. La chambre d'artisanat compte un seul producteur d'huile d'olive, depuis **2014**. Elle a organisé onze (**11**) manifestations d'exposition produit local (Poterie, produits alfatiers, miel, l'huile d'olive,...) pendant l'année **2017**. Elle a participé à quinze (**15**) manifestations d'exposition locales et nationales des différents types des produits pendant la même année. Ces manifestations permettent de mettre en contact les artisans participants avec les autres circuits de vente dans d'autres wilayas.

Les manifestations spécifiques d'exposition et de vente des deux produits forestiers sont inexistantes.

Il ressort de notre recherche que les travaux de recherches thématiques sur les liens entre les ressources et le territoire de Saida, les facteurs de spécificités de chaque ressource forestière, la grille de caractérisation des composantes de ressources, n'ont pas été entamés. Une seule convention de recherche entre l'université et la conservation des forêts a été conclue. Elle sera opérationnelle à partir de l'année universitaire : **2017-2018** et porte sur les potentialités forestières en biomasse.

La valorisation de toute ressource forestière s'inscrit dans la politique du renouveau rural. L'intégration de différentes catégories d'acteurs usagers des ressources, prévue par le ministère de l'agriculture, doit s'organiser par la création des cellules de communication. Les méthodes du travail de ces cellules ont fait l'objet d'une formation au profit des agents de l'administration. Aucune n'action de création de cellule n'a été aboutie au niveau local.

Sur le plan opérationnel seul trois projets de valorisation ont été développés. Ils consistent en la création de forêts récréatives : les deux forêts du chef-lieu : d'Irlem Bordj avec **61** Ha (date de proposition : **10/02/2015**), la forêt Mekimen avec **37** Ha (date de proposition : **10/02/2015**). Leurs études

ont été achevées, les budgets alloués mais ils ne sont pas encore concrétisés. Le troisième projet proposé concerne la forêt Berbour qui se localise à la commune de Youb.

Le secteur est marqué par une absence de vision, d'objectifs clairement définis. Le travail d'expertise thématique sur la ressource forestière et ses composantes est pratiquement absent. Cela se traduit par une méconnaissance des caractéristiques du territoire qui empêche l'élaboration d'une réflexion sur des modes de valorisation et des modes de production adaptés et la fixation d'objectifs à atteindre au niveau local.

Conclusion

Des forêts bien gérées sont indéniablement une source alternative de développement local durable. Cela nécessite cependant, en amont, l'identification exhaustive des ressources forestières à l'aide d'une approche participative et coordonnée de l'ensemble des acteurs du territoire (investisseurs privés et publics, population locale, conservation des forêts, institut de recherche, etc.). Cela nécessite également des travaux d'expertise thématique permettant une connaissance approfondie du territoire, des ressources spécifiques qu'il recèle et qu'il peut mobiliser pour construire son avantage comparatif. La logique sectorielle doit faire place à une logique territoriale jusqu'ici absente aussi bien au niveau du processus d'identification que celui de mode de valorisation des ressources.

References:

1. Becattini, G, Bellandi, M , De Propriis, L. (2009). *A Handbook of Industrial Districts*. Cheltenham. Edgar Elgar.
2. Benko, G. (2007). *Territoires et sciences sociales*. in : *Régimes territoriaux et développement local*. Collection espace et territoires. PUR. Rennes.
3. Benko, G. (2007, Mai). *Économie urbaine et régionale au tournant du siècle*. Métropoles, [En ligne]. URL : <http://metropoles.revues.org/139#tocto1n2> .
4. Coissard, S, Pecqueur, B. (2007, Juillet). *Des avantages comparatifs aux avantages différenciatifs, une approche par le territoire*. Les dynamiques territoriales : débats et enjeux des différentes approches disciplinaires. XLIII^e Colloque de l'ASRDLF. Grenoble et Chambéry.
5. Colletis, G, Gilly, J,P, Leraux, I, Pecqueur, B, Perrat, J, Rychan, F, Zimmerman, J,B. (1999). *Construction territoriale et dynamiques productives*.
6. Colletis, G, Pecqueur, B. (1995). *Les facteurs de concurrence spatiale*. Communication au colloque : «Dynamiques industrielles et dynamiques spatiales. ». Toulouse.

7. Colletis, G. (2009). *Développement local, proximités et rencontres productives*. Le cas des dynamiques de développement de la région toulousaine.
8. Courlet, C, Pequeur, B. (2013). *L'économie territoriale*. Edition PUG.
9. Gumuchian, H, Pecqueur, B. (2007). *La ressource territoriale*. Edition. ANTHROPOS.
10. Lamara, H. (2009, Juillet). *Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales*. Développement durable et territoires, [En ligne]. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8208>
11. Massicotte, G. (2008). *Perspectives Québécoises*. Sciences du Territoire. Presses universitaires de Québec.
12. Pecqueur, B, Zimmermann, J, B. (2004). *Economie de proximités*. Edition Hermès - Lavoisier.
13. Pecqueur, B. (2005). *Le développement territorial : une nouvelle approche des processus du développement pour les économies du sud*. Dans le livre : « *le territoire est mort, vive les territoires* » Antheaume, B, Giraut, F. Edition IRD. Paris.
14. Perron, L, Janin, C. (2014, Mars). *Valoriser les ressources territoriales : des clés pour l'action ?* Guide méthodologique. GIS Alpes-Jura.
15. Torre, A. (2015). *Théorie du développement territorial*. Géographie, Économie, Société 17/273-288. Lavoisier.
16. Zuindeau, B. (2006). *Spatial approach to sustainable development: challenges of equity and efficacy*. Regional Studies. (40/5).
17. TERRAS Mohamed. (2011). Thèse de doctorat intitulée : « *Typologie, cartographie des stations forestières et modélisations des peuplements forestiers. Cas des massifs forestiers de la wilaya de Saida (Algérie)* ». Faculté des sciences de la nature et de la vie et sciences de la terre et de l'univers. Université Abou Bakr Belkaid. Tlemcen.
18. Bureau national d'études pour le développement rural (BNEDER). (2007a). *Etude d'inventaire forestier national*. Edition direction générale des forêts.
19. Bureau national d'études pour le développement rural (BNEDER). (2007b). *Schéma directeur d'aménagement de la wilaya de Saida*. Edition direction générale des forêts.
20. Direction générale des forêts. (2016). Rapport sur : « *Perspectives de promotion et de développement de l'économie forestière*. ». Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.
21. Direction générale des forêts. (2016, Juin). Rapport sur : *Perspectives de promotion et de développement de l'économie forestière*. Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche. Alger.

22. Entreprise d'étude et de réalisation des programmes d'environnement « économie verte ». (2007). « *Etat des lieux des deux forêts: Madinet El Ogbane et Mekimen* ». Direction de l'environnement.
23. Institut national de recherche forestière. (2011). « *Les ressources génétiques forestières et les peuplements portes graines* ». Ministère de l'agriculture et du développement rural. Alger.
24. La direction de l'industrie et des mines. (2016, 30 juin). *Le journal les petites et moyennes entreprises*. Edition de la direction. Saida.
25. Le bureau national d'études et du développement rural. (2015). « *Le diagnostic écologique des peuplements du Pistachier de l'Atlas et proposition d'un plan d'action pour leur réhabilitation et leur extension*. Ministère de l'agriculture et du développement rural. Alger.
26. Le décret n°95/201 du 25 juillet 1995.
27. Décret exécutif n°01-87 du 05 Avril 2001 fixant les conditions et les modalités d'autorisation d'usage.
28. La loi 84/12 portant régime général des forêts.